

Département du Morbihan, Commune de Colpo : annexes sanitaire

L'alimentation en eau potable et la défense incendie

Le Plan Local d'Urbanisme prévoit l'extension de l'urbanisation de l'agglomération de Colpo. L'étude préliminaire de l'alimentation en eau potable de la commune permet de s'assurer de la possibilité d'alimentation de ces zones urbanisables et constitue l'une des annexes sanitaires du P.L.U.

ETAT INITIAL

SYNDICAT GESTIONNAIRE DE LA RESSOURCE

La commune de Colpo fait partie intégrante du syndicat de l'Eau du Morbihan. Eau du Morbihan est un syndicat mixte qui s'est vu transférer par ses membres les compétences obligatoires : Production et Transport de l'eau potable au 1er janvier 2012, ainsi que la compétence optionnelle : Distribution.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et à l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2011 portant sur la modification des statuts du syndicat départemental de l'eau du Morbihan, le principe de substitution a été appliqué pour les contrats de marchés publics de services et de délégation de service public.

Ainsi, les contrats d'exploitation en vigueur au 1er janvier 2012 ont été transférés à Eau du Morbihan.

La gestion intercommunale permet une interconnexion au niveau départemental et assure une production et une alimentation constantes.

RESSOURCE EN EAU, PRODUCTION, DISTRIBUTION ET CONSOMMATION

Le service public d'eau potable prélève 26 941 352 m³ pour l'exercice 2016. L'unité de production de Mangoër II, mise en service en 2015, est une unité de sécurisation à l'échelle de Eau du Morbihan.

Le service a comme patrimoine Production opérationnel ayant fourni de l'eau potable en 2016 :

- 16 stations de traitement d'eau de surface (pour des capacités comprises entre 100 et 1 250 m³/h)
- 38 stations de traitement d'eau souterraine (pour des capacités comprises entre 5 et 125 m³/h).

Le patrimoine Production est également constitué de 56 réservoirs, 4 stations de reprise et un linéaire de canalisations d'environ 270 km.

Outre ce réseau interconnecté au niveau départemental, eau du Morbihan a signé des conventions d'échanges d'eau avec :

Cocontractant	Date d'effet	Durée	Commentaires
Institution d'Aménagement de la Vilaine - IAV	01/01/2012	20 ans	Reprise des conventions existantes avant le 1 ^{er} janvier 2012
VANNES	01/01/2013	5 ans	Avenant n°2 visé le 07/02/17 relatif à des changements d'indice
CAMP DE COETQUIDAN	01/07/2012	5 ans	Puis reconduction tacite 1 an pendant 5 ans
OUEST 35	03/08/2012	5 ans	Puis reconduction tacite 1 an pendant 5 ans

Ceci permet de sécuriser au maximum la production et la distribution.



Outre le réseau évoqué ci-dessus, le patrimoine concerné par le Transport est constitué de : 6 sites de surpression reprise et 6 ouvrages de stockage pour l'exercice 2016.

Une nouvelle surpression Kerpolican II a été mise en place sur le site de Kerpolican à Baud en 2015. Elle permet d'amener de l'eau vers le CT Blavet amont Pontivy. De plus, la surpression de Rongoët a été intégrée au patrimoine du contrat d'exploitation portant sur le réseau d'interconnexions. Ces nouveaux équipements font l'objet d'un avenant au contrat d'exploitation signé début 2016.

La population totale de Colpo desservie au 31/12/2016 est de 978 branchements pour un nombre d'abonnés domestiques de 966 branchements et 27 branchements gros consommateur plus 14 branchements communaux.

La consommation moyenne totale est de 76 119m³ par an, dont 55 734m³ pour les abonnés domestiques, soit 57 m³ par an par abonné ou 158l/j/ab.

Cela représente une consommation moyenne de 26m³/an/habitant, **soit un ratio de 71 l/j/hab.**

Le rendement du réseau est de 98 %, qui est un très bon niveau de rendement.

Ceci représente un indice linéaire de perte de 2,1m³/j/km de réseau.

Cet indice exprime le rendement du réseau. Ceci montre d'ailleurs une relative bonne gestion patrimoniale de l'exploitant (recherche de fuite et travaux effectués).

L'eau distribuée fait l'objet d'un contrôle réglementaire par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et le taux de conformité est de 100%.

LA DEFENSE INCENDIE

Concernant la défense incendie, le service est assuré par 14 Poteaux Incendie. Selon le diagnostic 2016, tous les ouvrages sont conformes, excepté 2 P.I. qui ont un débit inférieur à 60 m³/h.

La sécurité incendie des zones urbanisables devra être assurée lors de leur viabilisation par des poteaux incendie ou par des réserves de 120 m³ en cas d'insuffisance du réseau d'eau potable. Ils seront placés de façon à assurer une protection sur une distance de 200 mètres par les voies praticables avec un débit de 60 m³/h pendant 2 heures (1 bar de pression) conformément aux besoins du service incendie.

PREVISIONS D'URBANISATION

Selon les prévisions d'urbanisation affichées dans le zonage du PLU, **la population devrait atteindre environ 2 500 habitants au total d'ici à 2030.**

PREVISIONS DE CONSOMMATIONS

Pour rappel, la moyenne de consommation est de 71 l/j/hab.

Les besoins globaux de pointe futurs sont chiffrés suivant les perspectives de croissance de population à long terme, et les ratios de consommation rappelés ci-dessus :

Besoins de la population totale d'ici 10 ans : 178 m³/j

Les besoins futurs seront donc assurés par les infrastructures actuelles.

L'assainissement collectif des eaux usées

Le réseau d'assainissement EU dessert l'intégralité du bourg de COLPO.

En 2016, ce réseau d'assainissement EU compte 600 branchements, ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- type : séparatif,
- 5 postes de refoulement,
- linéaire réseau gravitaire : 12 830 ml,
- 2 trop-pleins (PR station d'épuration et PR Chemin de Fer)

La station d'épuration de Corn Er Houet (code SANDRE 0456042S0001), de type boues activées a été mis en service en Aout 1987 pour une capacité nominale de 1 500 EH, 90 kg DBO5/jour et 225 m³/j.

Les eaux traitées sont rejetées dans le ruisseau de Toulran au Nord Est du bourg (affluent de La Claie), puis la Vilaine.

L'entretien et l'exploitation des réseaux d'assainissement EU et de la station d'épuration de la Commune de COLPO est assurée par la Société SAUR via un contrat d'affermage.

La qualité des eaux traitées est bonne et conforme à la norme de rejet.

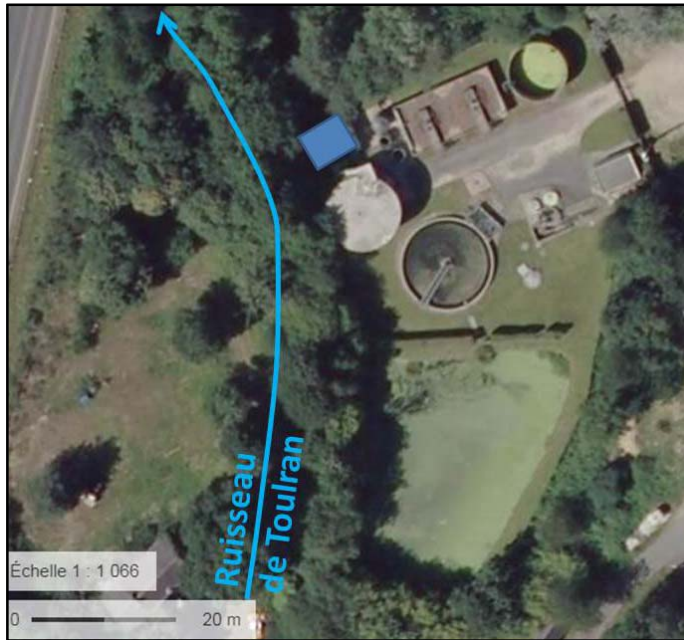


Photo aérienne de la station d'épuration de COLPO

Capacités épuratoires nominales / Charges annuelles moyennes de fonctionnement

Capacités nominales	Charge en 2016
Charge nominale en débit : 225 m³ / jour Charge nominale en DBO5 : 90 kg / jour	Charge hydraulique : 110,78% Charge polluante (DBO5) : 83 kg de DBO5 en moyenne par jour / 92,06% Volumes en m ³ entrée : 96 757 Volumes en m ³ sortie : 103 040

Selon les services de la SAUR, la station présente un bon fonctionnement épuratoire. Néanmoins, elle présente régulièrement des surcharges au niveau hydraulique liées à des intrusions d'eaux parasites. En terme de charge organique, la station est proche de la saturation (environ 90 à 92% de ses capacités).

Une étude diagnostique du fonctionnement des réseaux et de la station d'épuration a été réalisée.

Considérant la faible capacité résiduelle épuratoire de la station de la commune et sa difficulté à évoluer sur site, une nouvelle station de traitement va être créée dans les prochaines années.

L'équipement est étudié en intégrant le projet de PLU pour les 10 prochaines années, il intègre notamment :

- o le raccordement de la ZA Bellevue : 130 EH,
- o la densification de l'habitat : 2.5 logements/an, soit 90 EH,
- o le rythme de l'urbanisation : 10 logements/an, soit 330 EH,
- o le raccordement du Château de Corn Er Hoët : 100 EH,
- o le développement des zones d'activités artisanales : 100 EH

La nouvelle station devra donc avoir à minima une capacité de 2250 à 2300 EH.

La Société Artélia qui travaille sur le projet étudie la mise en place d'une STEP de type boues activées avec une capacité de traitement 2300 EH.

Deux sites ont été identifiés au nord de la commune et réservés à cet usage. Ils sont en cours d'acquisition (février 2019).

Les travaux de la nouvelle station devraient démarrer courant 2020 pour une livraison de l'équipement en 2021.

L'actuel site sera en grande partie démantelé et servira de refoulement vers le nouvel équipement épuratoire. Le refoulement se fera de manière pneumatique.

Le zonage d'assainissement

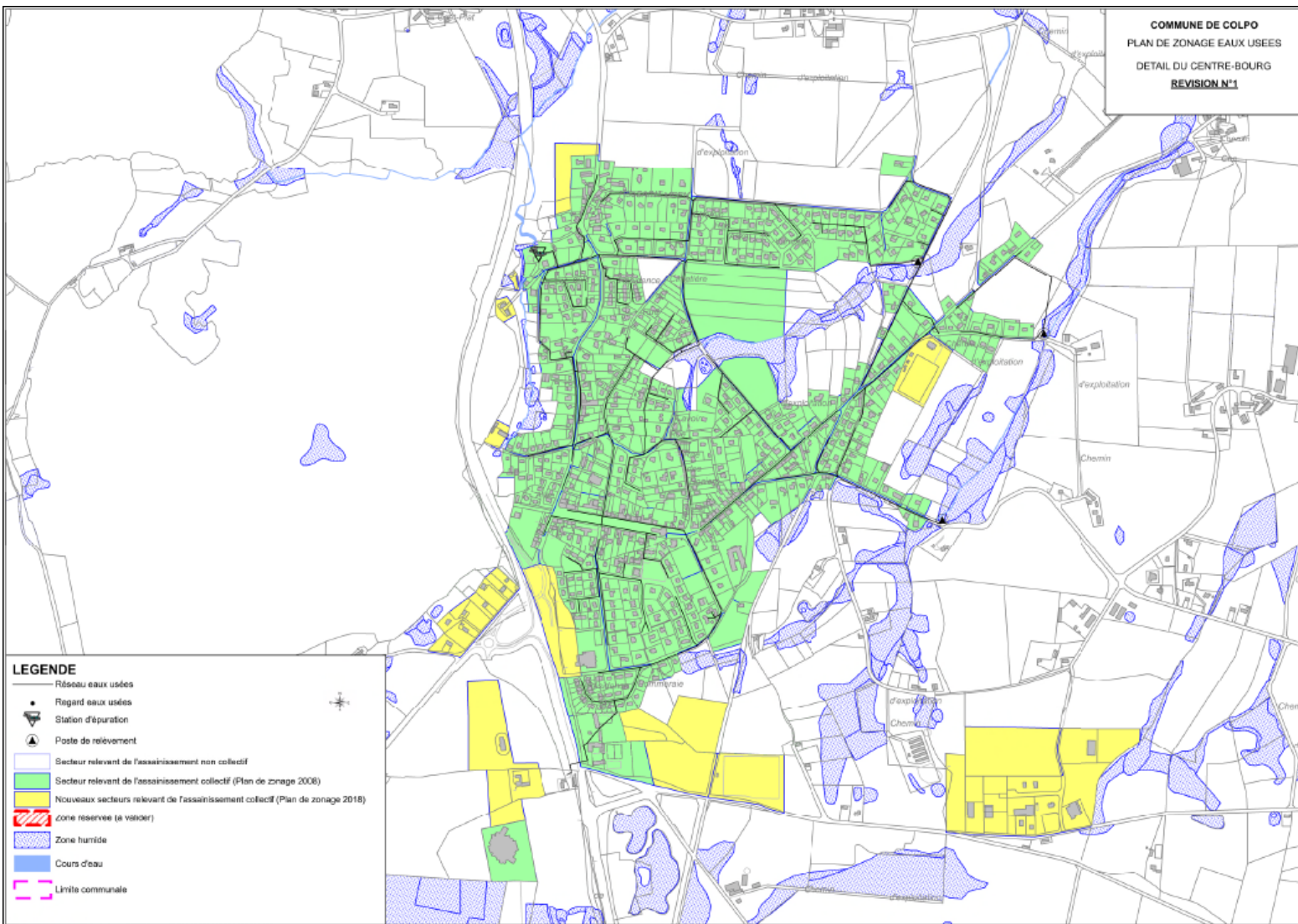
L'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, imposent aux communes de définir, après étude préalable, un zonage d'assainissement qui doit délimiter les zones d'assainissement collectif, les zones d'assainissement non collectif.

La commune avait réalisé une étude de zonage en 2008.

Le zonage d'assainissement a été mis à jour parallèlement à la révision du PLU de manière à assurer une compatibilité entre les 2 documents.

Carte du zonage d'assainissement des eaux usées révisé devant être porté en enquête publique conjointe avec le PLU

COMMUNE DE COLPO
 PLAN DE ZONAGE EAUX USEES
 DETAIL DU CENTRE-BOURG
 REVISION N°1



- LEGENDE**
- Réseau eaux usées
 - Regard eaux usées
 - ⊕ Station d'épuration
 - ▲ Poste de relèvement
 - Secteur relevant de l'assainissement non collectif
 - Secteur relevant de l'assainissement collectif (Plan de zonage 2006)
 - Nouveaux secteurs relevant de l'assainissement collectif (Plan de zonage 2018)
 - ▨ Zone réservée (à vider)
 - ▨ Zone humide
 - Cours d'eau
 - - - Limite communale

Source : Artelia 2019

La gestion des eaux pluviales

La commune a fait réaliser un zonage d'assainissement des eaux pluviales, et un schéma directeur de gestion des eaux pluviales (Cf documents joints dans la pièce 7A annexes sanitaires).

Certains éléments ont été directement intégrés dans les pièces réglementaires du PLU (Coefficient d'imperméabilisation dans le règlement écrit, emplacements réservés pour création d'équipements de régulation des eaux pluviales dans le document graphique).

L'assainissement non collectif :

La commune de COLPO compte environ 300 installations d'ANC. Le service d'assainissement non collectif (SPANC) est assuré par Golfe du Morbihan Vannes agglomération depuis 2017.

Missions obligatoires : Contrôle / Contrôle de réalisation / Contrôle périodique de fonctionnement (tous les 5 ans) Contrôles dans le cadre de ventes immobilières.

Mission complémentaire associé à une compétence facultative : compétence « réhabilitations groupées d'installations d'assainissement non collectives polluantes sous maîtrise d'ouvrage publique ».

Sur les 300 installations :

- 56 systèmes sont conformes,
- 244 ont fait l'objet d'un ou plusieurs contrôles périodique (contrôles pour 90% des installations).

Le tableau suivant présente les résultats du contrôle des assainissements des secteurs concernés par la modification du zonage d'assainissement de la commune de COLPO.

Classement des installations d'assainissement non collectif de la Commune de COLPO

CONFORMITÉ	NOMBRE OU %
Non visité	56
Contrôlé	244
Satisfaisant	35 %
Acceptable (risque faible)	25 %
Acceptable (risque fort)	28 %
Inacceptable	12 %

Sur les 28 installations non collectives dites inacceptables, 3 ont fait l'objet de réhabilitation dans le cadre d'un programme de réhabilitation groupé sous maîtrise d'ouvrage publique.

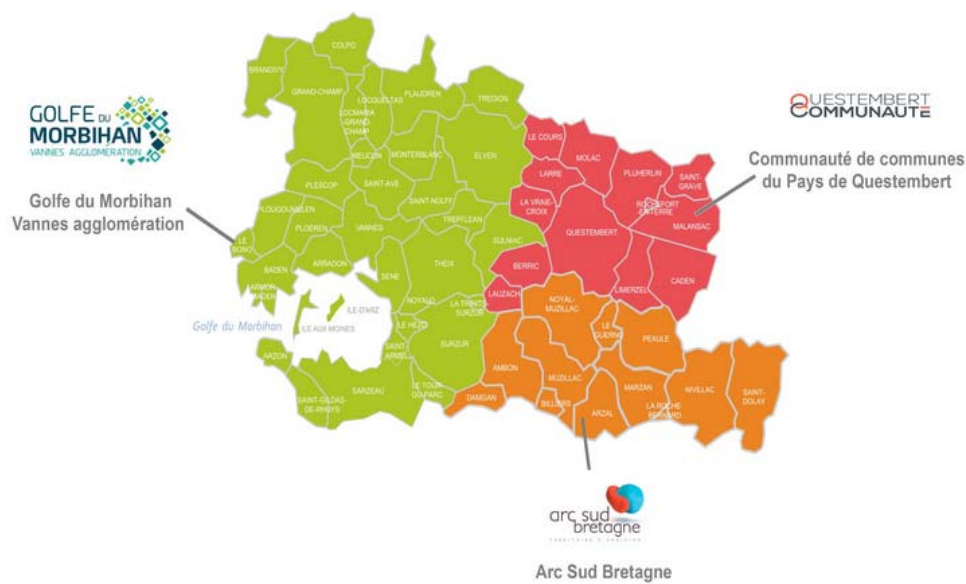
Gestion et collecte des ordures ménagères :

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération exerce la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » pour le compte des communes adhérentes.

La compétence « traitement » a été déléguée au Syndicat du Sud Est du Morbihan SYSEM (*Syndicat de traitement des déchets du Sud-Est Morbihan*).

Le SYSEM est situé sur le Sud-Est du Morbihan. Il comprend des communes littorales et en bordure du Golfe du Morbihan.

C'est un regroupement de 3 intercommunalités qui comptent au total 59 communes, et représente 243 736 habitants.



Source : SYSEM – site internet.

La collecte - Source : Rapport annuel 2016.

Le règlement de collecte a été approuvé par le conseil communautaire réuni en séance le 11 décembre 2013, puis modifié lors du conseil du 12 novembre 2014.

La collecte des déchets ménagers et assimilés s'effectue en régie. } La collecte des bornes à verre est quant à elle en prestation de service.

Au 1^{er} janvier 2016 le service comptait 5 937 usagers : 5 772 particuliers, 156 professionnels et 9 administrations.

La collecte est réalisée en très grande majorité en bacs individuels pour tous les usagers (*particuliers et professionnels*). Pour les endroits inaccessibles aux véhicules de collecte et comptant un trop grand nombre de foyers pour les équiper en bacs individuels, des bacs collectifs ont été installés avec un système d'identification.

La collecte des déchets ménagers s'effectue une fois par semaine dans les bourgs et une fois tous les quinze jours en campagne.

La collecte des déchets recyclables s'effectue tous les quinze jours dans les bourgs et en campagne.

Pour les professionnels, une collecte de cartons en porte à porte est proposée. La collecte s'effectue en bac 770 litres tous les 15 jours. La collecte est gratuite, en 2016 ce sont 63 entreprises qui ont été collectées pour un total de 36,96 tonnes.

Le Traitement - Source : Rapport annuel 2016.

Les OMR sont envoyés à l'Usine de Valorisation Organique (UVO) du SYSEM.

Les recyclables sont transportés au centre de tri VENESYS du SYSEM, qui se situe dans la zone industrielle du Prat à Vannes. Ils sont alors séparés et conditionnés par type de matériau pour être ensuite expédiés vers des centres de recyclage.

Le verre est envoyé à Saint-Gobain pour être recyclé.

Les cartons sont envoyés au centre de tri du SYSEM, puis envoyés chez un recycleur.

Le compostage- Source : Rapport annuel 2016.

Les composteurs sont remis lors de réunion d'informations au pôle environnement. 4 réunions ont été organisées en 2016. 33 % des foyers sont équipés d'un composteur.

La Prévention - Source : Rapport annuel 2016.

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) des ateliers ont été proposées aux habitants du territoire sur le thème du recyclage et de la prévention. Les ateliers rencontrent un grand succès. Ces ateliers sont proposés gratuitement. Ils sont financés en grande majorité par le SYSEM.

Animation jardin facile et sans déchet, au programme de cette animation :

- *distribution de composteurs*
- *distribution de sacs de compost*
- *une opération de broyage*
- *démonstration de broyage à la tondeuse*
- *conseils sur les déchets du jardin : compostage, paillage, jardinage sans pesticide.*

Journée de la gratuité : des livres, des objets de déco, des vélos, des vêtements, des jouets en bon état évidemment et une journée de la gratuité organisée. Cette journée est basée sur les valeurs du don, de l'échange, du service, et bien entendu du recyclage. Pour la 2ème édition 200 personnes sont venues.

Les animations scolaires : un courrier est envoyé fin août à l'ensemble des établissements scolaires pour leur proposer des animations et des visites du centre de tri ou de la déchèterie. Les frais de transport sont pris en charge par la collectivité.